

2015-03-25

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Informations réglementées diffusées par la Banque nationale de Belgique le 25 mars 2015 à 17h45 CET.

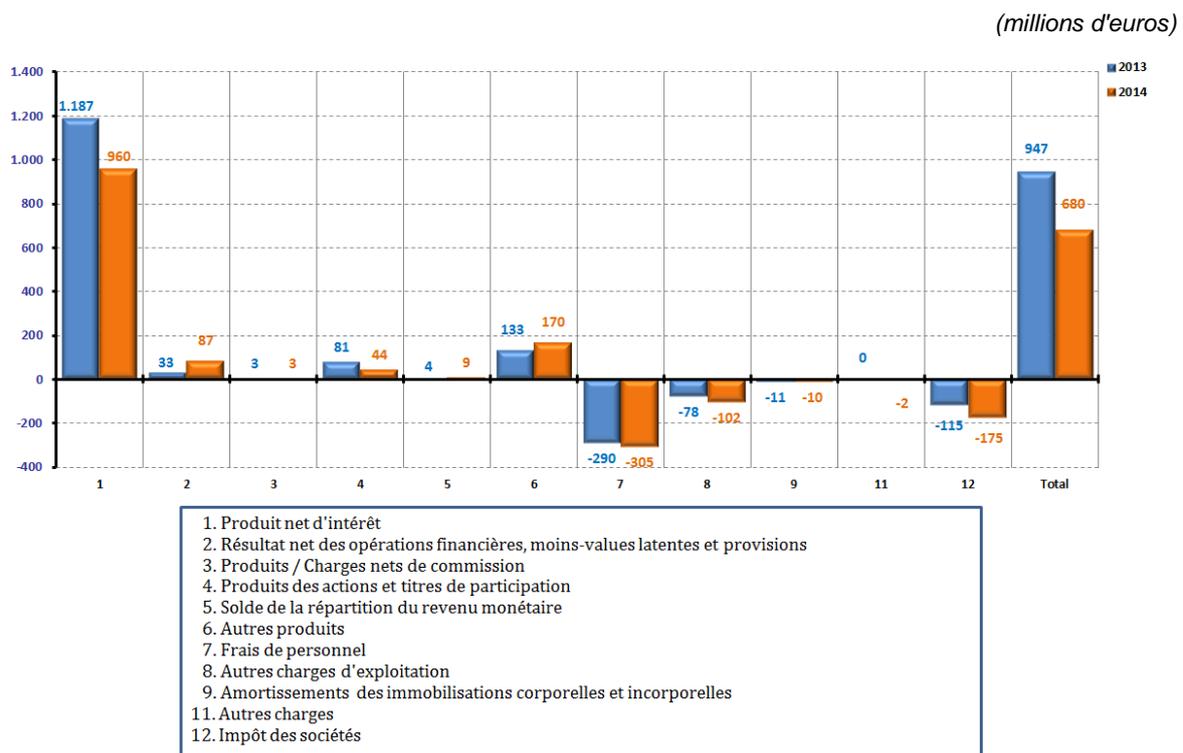
Résultat et répartition bénéficiaire relatifs à l'exercice 2014

Ce 25 mars 2015, le Conseil de régence de la Banque nationale de Belgique a approuvé les comptes annuels 2014, conformément à l'article 44 des statuts. Le réviseur d'entreprises a émis une opinion sans réserve sur les comptes annuels et a confirmé que les données comptables reprises dans le présent avis concordent avec les comptes annuels.

Les [comptes annuels et le rapport de gestion](#) sont disponibles sur le site internet de la Banque (www.nbb.be). La version papier sera disponible à partir du 14 avril 2015.

Résultat

La Banque a réalisé en 2014 un bénéfice net après impôt de € 680 millions d'euros en diminution de 267 millions d'euros, soit une baisse de 28,2 % par rapport à l'exercice antérieur. Les principaux facteurs qui expliquent cette baisse sont détaillés ci-dessous :



- L'origine de cette réduction du bénéfice après impôts se concentre sur les produits d'intérêt enregistrés sur les différents portefeuilles-titres en euro (-134 millions d'euros). Les portefeuilles *outright* et HTM ont été influencés par la baisse des taux d'intérêt, tandis que les portefeuilles de politique monétaire ont vu leur encours réduit. La chute des taux d'intérêt en euro à court terme a influencé à la baisse également les résultats relatifs aux actifs et passifs monétaires, en particulier les opérations de politique monétaire, les

créances nettes liées à la répartition des billets de banque, les réserves monétaires et les transferts de paiement via TARGET2 (-57 millions d'euros).

- La détente des taux d'intérêt à long terme a permis de réaliser des gains sur les titres en portefeuille beaucoup plus importants qu'en 2013 (+29 millions d'euros). De même, les pertes potentielles sur ces titres ont diminué sensiblement (+28 millions d'euros).
- La réduction des produits des actions et titres de participation résulte de la diminution du dividende encaissé sur les participations de la Banque dans le capital de la BCE et de la BRI (-19 millions d'euros). En outre, l'acompte sur dividende versé par la BCE pour 2014 est également en réduction de 18 millions d'euros.
- L'augmentation des autres charges d'exploitation est à mettre en relation avec celle des autres produits. En effet, les coûts de consultance relatifs à l'évaluation complète (*comprehensive assessment*) des banques ont été entièrement récupérés.
- Malgré la baisse du résultat brut, l'impôt des sociétés augmente de 60 millions d'euros suite à la diminution de la part de l'Etat dans le bénéfice de l'exercice, qui est exonérée de l'impôt des sociétés.

Répartition du bénéfice

Une estimation des risques quantifiables est à la base de la détermination du montant minimum des réserves de la Banque. Les risques sur les actifs que la Banque gère pour son compte propre sont quantifiés selon la méthodologie de la *value at risk*, pour laquelle la Banque utilise des paramètres très prudents en matière de probabilités et d'horizons temporels. Pour l'estimation du risque sur sa part dans les opérations et les portefeuilles de politique monétaire, la Banque se base sur les calculs de la BCE.

L'estimation des risques fin 2014 aboutit à une exposition au risque de l'ordre de 4,9 milliards d'euros, soit 0,6 milliard de moins qu'un an auparavant, suite à la réduction des portefeuilles de politique monétaire, mais surtout à la diminution du risque de crédit sur le collatéral reçu dans le cadre de la politique monétaire.

Cependant, les implications de l'Expanded Asset Purchase Programme, qui a commencé en mars 2015, pourraient entraîner à moyen terme une augmentation des risques, en particulier dans un contexte de taux d'intérêt à la hausse, et mettre ainsi les résultats de la Banque sous pression.

En conséquence, la Banque est d'avis qu'une plus grande prudence est indiquée et a décidé d'une mise en réserve supplémentaire. C'est ainsi que cette année, 50 % du bénéfice de l'exercice (au lieu de 25 %), soit un montant de 340 millions d'euros a été affecté à la réserve disponible. Cette politique de mise en réserve sera réévaluée chaque année.

Suite à la répartition bénéficiaire, les coussins de sécurité de la Banque s'élèvent à 4,9 milliards d'euros. En outre, le résultat courant est le premier coussin de sécurité pour couvrir les pertes. Dans les circonstances actuelles, les résultats du passé ne préjugent cependant pas des résultats futurs.

La politique de dividende est restée inchangée. Il en résulte un dividende brut de 144,92 euros par action, soit une diminution de 12,5 % par rapport à l'exercice 2013 qui trouve son origine dans :

- la réduction des produits sur les titres à revenu fixe du portefeuille statutaire (-12,4 millions d'euros) ;
- la diminution du dividende sur les actions BRI (- 6 millions d'euros) ;
- l'augmentation du produit net réalisé sur la vente d'immeubles (2,7 millions d'euros);

<i>(millions d'euros)</i>	2014	2013	Variation
Titres à revenu fixe	146,9	159,3	-12,4
Actions BRI	12,2	18,2	-6
Vente d'immeubles	6,6	3,9	+2,7
	165,7	181,4	-15,7

- l'augmentation du taux moyen d'imposition de 27,5 % à 30,6 %.

Le dividende est payable à partir du quatrième jour ouvrable bancaire suivant l'assemblée générale des actionnaires qui a lieu le 18 mai 2015. Il sera versé automatiquement aux détenteurs d'actions nominatives ou dématérialisées le 22 mai 2015.

Le solde du bénéfice de l'exercice est attribué à l'État conformément à la loi organique; pour 2014 il s'élève à 282 millions d'euros.